

Comment payer votre facture ?

Dans certains cas, vos soins ne sont pas intégralement pris en charge :

- Vous n'êtes pas affilié à un régime de sécurité sociale français,
- Votre complémentaire santé n'est pas conventionnée,
- Vous avez bénéficié d'un soin non pris en charge par l'Assurance Maladie et/ou votre complémentaire santé.

1- A la sortie de votre séjour ou de votre consultation :

Auprès du régisseur qui se situe au niveau du bureau des admissions du lundi au vendredi de 8h à 18h :

- o Par chèque,
- o Par carte bleue,
- o En espèces.

Une quittance vous sera délivrée par le régisseur pour le remboursement auprès de votre mutuelle ou assurance le cas échéant.

2. Si vous n'avez pas réglé votre consultation ou des frais d'analyses examens / hospitalisation à la sortie de l'hôpital, vous allez recevoir une facture (avis des sommes à payer) à régler dans **un délai de 15 jours** :

- **En ligne par carte bancaire**, sur le site www.tipi.budget.gouv.fr
- **Au trésor public par chèque ou espèces**, en retournant impérativement le talon de paiement mentionnant vos références indispensables au traitement de votre dossier (ou une copie), à l'adresse suivante : TRESORERIE HOSPITALIER – 1 ter boulevard Lucien Arnault, BP 140, 48 000 MENDE.
- **Sur place au bureau des admissions par chèque**, en vous présentant aux bureaux des admissions ouverts du lundi au vendredi de 8h à 18h muni de la facture (accessible aux personnes à mobilité réduite).

- **Par virement bancaire**, à l'ordre du Trésor Public en rappelant obligatoirement dans la zone correspondante les références de votre avis :

N° Titre et exercice :

- Banque : Banque de France (BDF)
- RIB : 30001 00527 D4820000000 78
- IBAN (pour utilisation internationale) : FR42 30001 00527 D4820000000 78
- BIC : BDFEFRPPCCT

A réception du paiement, une attestation de paiement vous sera envoyée par le Trésorier Hospitalier pour le remboursement auprès de votre mutuelle ou assurance.

Vous avez des difficultés de paiement ? Si vous avez des difficultés pour régler la somme qui vous est réclamée, veuillez vous adresser à la trésorerie hospitalier – 1 ter bd Lucien Arnault – BP 140 – 48000 MENDE ou au 04 66 65 66 10.